

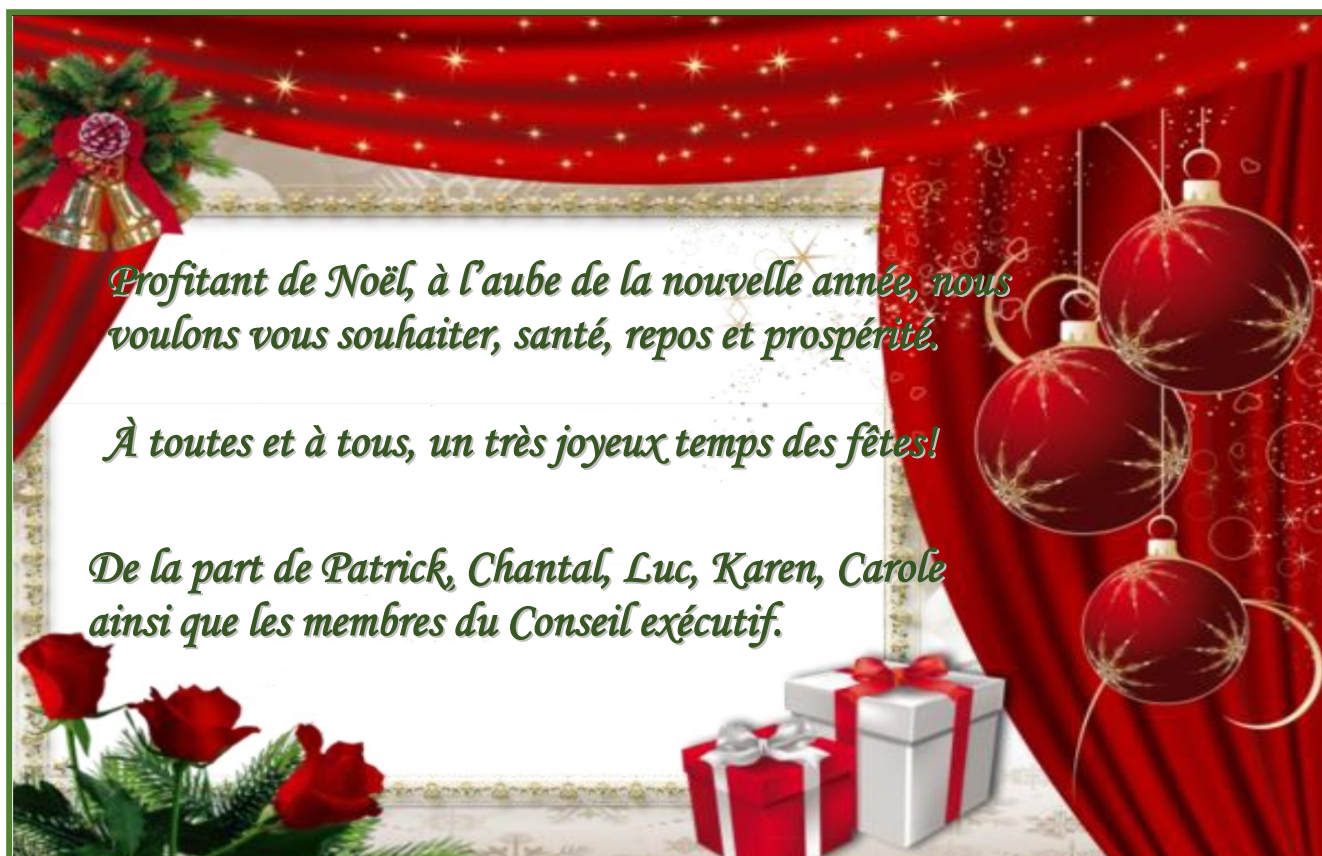
### Sommaire

- Mot du président.
- Formations offertes par votre syndicat :
  - Droits parentaux;
  - Assurance collective de personnes SSQ.
- Résumé de renouvellement du régime d'assurance collective SSQ.
- Concours Facebook.
- Caisse de l'Éducation.
- Fermeture du bureau.



# L'as-tu lu?

Le journal du SEVM



VOUS AVEZ DES QUESTIONS? N'HÉSITÉZ PAS À NOUS JOINDRE : [WWW.SEVM.CA](http://WWW.SEVM.CA)

Heures d'ouverture :  
Téléphone : 450 799-2690

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
Télécopieur : 450 799-2695

Patrick Thérout, président : poste 224  
Chantal Provost, vice-présidente aux relations de travail : poste 223  
Luc Allard, vice-président aux affaires professionnelles : poste 225

patrick.theroux@sevm.ca  
chantal.provost@sevm.ca  
luc.allard@sevm.ca

Karen Beaudoin, comptabilité : poste 221  
Carole Côté, secrétaire : poste 222  
Visitez notre site Internet au [www.sevm.ca](http://www.sevm.ca) et notre page Facebook.



info@sevm.ca  
carole.cote@sevm.ca

**\*\* RAPPEL \*\* FORMATIONS OFFERTES PAR VOTRE SYNDICAT \*\* RAPPEL \*\***

**CONGÉS DE MATERNITÉ, DE PATERNITÉ ET LES DROITS PARENTAUX**

**Il n'est jamais trop tôt pour s'informer!**

Veillez noter qu'il y aura **une seule rencontre** d'information sur les droits parentaux et elle se tiendra **le mardi 29 janvier 2019** à 16 h 30 à la salle Rosalie-Papineau située au 5250, rue Gérard-Côté à Sainte-Rosalie.

**Vous devez confirmer votre présence** en téléphonant au 450 799-2690 au poste 222 ou par courriel à [info@sevm.ca](mailto:info@sevm.ca), et ce, avant **le vendredi 25 janvier 2019 à 16h.**

D'ici là, vous pouvez communiquer avec Chantal Provost au 450 799-2690 poste 223 pour toutes questions concernant les droits parentaux.



**FORMATION EN ASSURANCE COLLECTIVE  
DE PERSONNES SSQ**

La formation fera un tour sommaire du régime maladie et d'assurance vie, un tour complet de l'assurance invalidité (obligation des parties dans le cadre d'une demande d'invalidité et dans la suite du dossier d'invalidité), et des mises en situation au niveau de l'assurance voyage.

Celle-ci aura lieu **le mardi 19 mars 2019** à 16h30 à la salle Rosalie-Papineau située au 5250, rue Gérard-Côté à Sainte-Rosalie.

**Vous devez confirmer votre présence** en téléphonant au 450 799-2690 au poste 222 ou par courriel à [info@sevm.ca](mailto:info@sevm.ca), et ce, avant **le vendredi 15 mars 2019 à 16h.**

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE CSQ – RÉSUMÉ DU RENOUVELLEMENT 2019 CHEZ SSQ**

Régime d'assurance collective CSQ – Renouvellement 2019	
Rajustement de la prime payable par la personne adhérente (par rapport à 2018)	
Régime d'assurance	Variation
Assurance maladie	Hausse <b>globale</b> de 9,5 %, mais modulée différemment selon le régime (Maladie 1, 2 ou 3)
Assurance salaire de longue durée	Diminution de 12,3 %
Assurance vie :	
- de base de la personne adhérente (10 000 \$ et 25 000 \$)	Diminution de 100 %
- additionnelle (pers. adhérente et pers. conjointe)	Aucune variation
- de base des personnes à charge	Aucune variation
Assurance soins dentaires	Aucune variation

Aussi, les modifications contractuelles suivantes ont été apportées :

**a) Changement de régime d'assurance maladie**

Afin de rendre le régime plus souple et adapté aux besoins des personnes adhérentes, une modification administrative a été apportée au volet assurance maladie, soit :

Possibilité de changement à la hausse (passer de Maladie 1 à Maladie 2 ou 3 ; ou passer de Maladie 2 à Maladie 3) du régime d'assurance maladie sans preuve d'assurabilité et sans qu'un événement de vie ne survienne. Le nouveau régime devra toutefois être maintenu durant une période minimale de 24 mois, après quoi il pourra être réduit en tout temps.

**b) Contribution maximale annuelle (assurance médicaments)**

Pour la garantie « médicaments » des régimes Maladie 1, 2 et 3, dès que le déboursé annuel excèdera 890 \$ par certificat pour l'année civile 2019, les médicaments seront remboursés à 100 %. Ce déboursé annuel, qui s'élevait à 860 \$ en 2018, est majoré chaque année, et ce, jusqu'à l'atteinte de l'objectif de 85 % de celui du régime public.

**c) Abolition du remboursement maximal par traitement ou par consultation de professionnelles ou professionnels de la santé (régimes Maladie 2 et 3)**

Dans les régimes Maladie 2 et 3, le remboursement maximal par traitement ou par consultation est aboli. Ainsi, le remboursement sera de 80 % du montant déboursé pour le traitement ou la consultation, mais en tenant toutefois compte des normes raisonnables de la pratique courante (frais usuels ou coutumiers) des professions de la santé impliquées.

**d) Maximum annuel par professionnelle ou professionnel de la santé (régimes Maladie 2 et 3)**

Pour les régimes Maladie 2 et 3, l'ensemble des garanties de professionnelles et professionnels de la santé sera regroupé (à l'exception de la psychothérapie) pour l'application du maximum de remboursement annuel. Antérieurement, un maximum était appliqué pour chacune des garanties ou par petits regroupements. Le remboursement maximal (par personne assurée, par année civile) sera de 1 000 \$ en Maladie 2 et de 2 000 \$ en Maladie 3. Cette modification est apportée en raison de fréquents questionnements par rapport aux montants remboursés pour les professionnelles et professionnels de la santé.

**Dépliant *Votre régime d'assurance collective en un coup d'œil* (édition 2019)**

Dès qu'elles seront disponibles, la version française de l'édition 2019 du dépliant *Votre régime d'assurance collective en un coup d'œil* sera diffusé sur notre site Internet au [www.sevm.ca](http://www.sevm.ca).

Salutations syndicales!

**CONCOURS FACEBOOK POUR LES MEMBRES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT VAL-MASKA**



Dans le but de mousser la popularité de la page Facebook du *SEVM*, **mardi le 18 décembre 2018**, nous ferons tirer 4 cartes-cadeaux de 25\$ de la SAQ parmi **tous les membres du Syndicat** qui aiment la page Facebook du *SEVM*.

Les gagnantes et gagnants seront annoncés sur la page Facebook du *SEVM*. Les membres du *SEVM* qui aiment déjà la page Facebook du *SEVM* sont déjà inscrits au tirage!

Bonne chance à toutes et à tous!

**Allez visiter notre page Facebook à l'adresse suivante :**

<https://www.facebook.com/sevmcsq>



Statut précaire et prêt hypothécaire

**Un « OUI » qui  
change une vie !**



#### **FERMETURE DU BUREAU**

Veillez noter que le bureau du Syndicat de l'enseignement Val-Maska sera fermé du vendredi 21 décembre 2018 à compter de 11h30 au 4 janvier 2019 inclusivement.

Soyez prudentes et prudents lors de vos déplacements!

